

Envoyé en préfecture le 28/09/2023 Reçu en préfecture le 28/09/2023 Publié le ID : 064-216404004-20230912-2023 038-DE

MANDAT DE PRÉLÈVEMENT SEPA

Type de contrat :	
En signant ce formulaire de mandat, vous autorisez (A) la commune de MONTAUT (Pyrénées- Atlantiques) à envoyer des instructions à votre banque pour débiter votre compte, et (B) votre	
banque à débiter votre compte conformément aux instructions de la collectivité. Vous bénéficiez du droit d'être remboursé par votre banque selon les conditions décrites dans la convention que vous avez passée avec elle. Une demande de remboursement doit être présentée : dans les 8 semaines suivant la date de débit de votre compte pour un prélèvement autorisé.	
DÉCICNATION DU TITUL AIDE DU COMPTE À DÉDITED	
DÉSIGNATION DU TITULAIRE DU COMPTE À DÉBITER	DÉSIGNATION DU CRÉANCIER
Nom: Prénom: Adresse: CP: Ville: Pays:	COMMUNE DE MONTAUT 2, RUE DE LA FONTAINE 64800 MONTAUT FRANCE
DÉSIGNATION DU COMPTE À DÉBITER	
IDENTIFICATION INTERNATIONALE (IBAN)	IDENTIFICATION INTERNATIONALE DE LA BANQUE
<u>Type de paiement</u> : Paiement récurrent/répétitif Y	
Paiement ponctuel Y	
Signé à :	Signature :
Date :	0

JOINDRE UN RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE (au format IBAN BIC)

DÉSIGNATION DU TIERS DÉBITEUR POUR LE COMPTE DUQUEL LE PAIEMENT EST EFFECTUÉ (SI DIFFÉRENT DU DÉBITEUR LUI-MÊME

Rappel:

ET LE CAS ÉCHÉANT) : Nom du tiers débiteur :

En signant ce mandat j'autorise ma banque à effectuer sur mon compte bancaire, si sa situation le permet, les prélèvements ordonnés par la commune de MONTAUT. En cas de litige sur un prélèvement, je pourrai en faire suspendre l'exécution par simple demande à ma banque. Je réglerai le différend directement avec la collectivité.

Les informations contenues dans le présent mandat, qui doit être complété, sont destinées à n'être utilisées par le créancier que pour la gestion de sa relation avec son client. Elles pourront donner lieu à l'exercice, par ce dernier, de ses droits d'opposition, d'accès et de rectification tels que prévus auxarticles 38 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés.